

Nombre de membres

En exercice : 10 L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai, à dix-neuf heures trente.
Présents : 9 le conseil municipal de la Commune de Condamine,
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire,
sous la présidence de Hervé GUY, Maire de la Commune.

Date de convocation : 06/05/2025

Présents : Hervé GUY, Marie-Agnès DENIS, Patrick JAILLET, Régis LANDRIN, Jacky PAGET, Annie PONARD, Annick RENAUD, Robert ROLEA, Serge ROUTHIER.

Absente excusée : Brigitte GEOFFROY (pouvoir à Marie-Agnès DENIS)

Secrétaire de séance : Madame Annick RENAUD

Délibération n° 12/2025 : DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) – Demande de subventions

Dans le cadre du Schéma Communal de la DECI, la Commune réalisera la création d'une réserve artificielle incendie enterrée de 120 m3 conforme au RDDECI, au lieu-dit les Pieds.

Vu l'offre de la Société AGRI-TP d'Orgelet retenue pour un montant de **33 142.50 € HT**.

Vu le plan de financement prévisionnel.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention au taux de 30% auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et de 35% auprès du Conseil Départemental.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement prévisionnel comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des travaux	33 142.50 €	
Subvention DETR 30%		9 942.75 €
Subvention Conseil Départ 35%		11 599.87 €
Autofinancement		11 599.88 €
TOTAL	33 142.50 €	33 142.50 €

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR au taux de 30% auprès des services de l'Etat

SOLLICITE une subvention au taux de 35% auprès du Conseil Départemental du Jura.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2025.

DÉSIGNE Monsieur le Maire pour la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Hervé GUY